

Prescription de vaccins

INFIRMIER

Le Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers, étend les compétences d'administration de vaccins des infirmiers [,,] et précise les conditions de mise en œuvre de leur nouvelle compétence de prescription de vaccins.

Seront habilités à accomplir prescription et administration les infirmiers ayant suivi une formation délivrée dans les conditions définies par le décret du 08 août 2023.

Lorsque l'infirmier ou l'infirmière n'a pas suivi d'enseignement relatif à la prescription de vaccins dans le cadre de sa formation initiale, la déclaration est accompagnée d'une attestation de formation délivrée par un organisme ou une structure de formation respectant les objectifs pédagogiques fixés par arrêté du ministre chargé de la santé, permettant de connaître notamment les caractéristiques des maladies à prévention vaccinale, la traçabilité des vaccinations et les principales recommandations du calendrier vaccinal.



Public cible

Infirmiers diplômés d'Etat.

Durée

12H00
Soit 1,5 jours
(journées non
consécutives)

Tarif

440€ par participant

Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Connaître les maladies à prévention vaccinale inscrites dans le calendrier des vaccinations, ainsi que les recommandations du calendrier vaccinal,
- Savoir prescrire un vaccin et identifier les situations complexes pour réorienter vers le médecin,
- Connaître les informations relatives à la vaccination à saisir dans le carnet de vaccination du patient,
- Connaître et savoir utiliser les différents outils numériques d'enregistrement des vaccinations et les différents modes de transmission sécurisés des informations du professionnel vaccinateur au médecin traitant.

Contenu

- Apports théoriques sur les maladies.
- Le calendrier vaccinal de l'adulte et de l'enfant, les recommandations concernant les professionnels de santé.
- Les attendus d'un entretien en vue d'une vaccination.
- Les modalités de prescription.
- Les éléments de traçabilité attendus dans le cadre d'une vaccination et les différents outils numériques d'enregistrement des vaccinations.

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Cas pratiques,
- Evaluations de connaissances en distanciel.

Dates et lieux de formation

Formation dispensée de **9 h à 17 h 30** et de **9 h à 12 h 30** sur nos sites de formations :

ORLÉANS

Présentiel les 22/05/2025 et 19/06/2025

20/11/2025 et 18/12/2025

+ Evaluation 1 et 2 en distanciel

Intervenants

- Formateurs IFPM
- Médecins
- Infirmiers

Participants

8 minimum

(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription
sur notre site Internet**



www.ifpm-orleans.fr

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

CONTACTS

Institut de Formations Paramédicales d'Orléans
89, rue du faubourg St Jean – CS 85890 – 45058
Orléans Cedex 1
SIRET 264 500 091 00121 – NDA 24 45 03666 45

02 38 78 00 00

ifpm.formationcontinue@ifpm45.fr

Retrouvez le catalogue
sur notre site internet



www.ifpm-orleans.fr